

CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Compte rendu de la séance du 20 janvier 2014

Membres titulaires présents : Pierre RIONDY, Michèle PERTUIZET, Marie-Laure CLAPPAZ, Jean-Marc DONGUY, Thierry MAURIN, Armel MOREL, Eric CHANEL, Christian BELLATON, Jacques SALLET, Jean-Charles GUERINEAU, Valérie GUYON, Gilles LAMBERET, Michel BRUNET, Agnès BONNAND, Marie-Claude SOURD, Michel CARRUGE, Danièle COLIN, Michel MEUNIER, Michel DEBOST.

Membres titulaires absents : Isabelle PROST, Maurice JACQUET, Michèle BRAYARD, Jean-Claude BASSET, Georges BUELLET, Catherine CLERMIDY

Membres suppléants présents : Jean-Claude PRABEL (suppléant d'Isabelle PROST), Karine PACCOUD (suppléante Michèle BRAYARD), Georges CLERC (suppléant de Catherine CLERMIDY)

Validation du compte rendu du 16 décembre 2013 à l'unanimité des présents

1) CLIC des Pays de Bresse BP 2014

Monsieur le Président informe l'assemblée que les cinq conseils communautaires des communautés de communes-membres de l'Entente (à savoir les Communautés de Communes des Cantons de Coligny, Montrevel-en-Bresse, Pont-de-Vaux, Pont-de-Veyle et Saint-Trivier-de-Courtes) doivent délibérer sur le projet de CA 2013 et BP 2014 du Centre Local d'Informations et de Coordination Gérontologique des Pays de Bresse.

Il rappelle que l'article 2 de la convention d'entente intercommunautaire signée le 17 janvier 2010 prévoit que les décisions prises au sein de cette instance deviennent exécutoires après validation par l'ensemble des conseils communautaires des cinq Communautés de communes-membres.

Le Président présente le rapport d'activité du CLIC qui a apporté des informations à 321 personnes en 2013. Les projets d'actions sanitaires et sociales pour 2014 sont présentés aux conseillers communautaires.

Le Président présente le compte administratif 2013 établi par la Communauté de Communes du canton de St Trivier de Courtes :

Section de fonctionnement	Section d'investissement
Dépenses : 92 144.09 €	Dépenses : 0 €
Recettes : 98 787.00 €	Recettes : 8 443.00 €
Soit un résultat excédentaire pour l'exercice 2013 de 6 642.91 €	Soit un résultat excédentaire d'investissement pour l'exercice 2013 de 8 443.00 €

Le Président informe que l'Entente réunie en novembre 2013 a proposé un budget prévisionnel de l'exercice 2014 qui appelle une participation financière des communautés de communes-membres de l'Entente, vu le désengagement financier de la CARSAT.

Cette participation est évaluée à 10 000 € pour l'ensemble des communautés de communes-membres de l'Entente, soit 1 411 € pour la Communauté de Communes du Canton de Saint Trivier de Courtes.

Le Président expose ensuite le projet de budget primitif pour l'année 2014 :

Section de fonctionnement : 87 502 €

Section d'investissement : 9 942,00 €

⇒ Le conseil communautaire à l'unanimité des présents approuve le CA 2013 et BP 2014 du CLIC des Pays de Bresse

2) Modifications du projet d'établissement et du règlement intérieur du Centre Multi Accueil :

La convention d'objectifs et de financement « Etablissement d'accueil de jeunes enfants » avec la Caisse Nationale d'Allocations Familiales doit être à nouveau signée pour la période 2014-2018. Si le financement reste identique, des exigences en termes de qualité d'accueil et d'objectifs assignés à la structure ont dû être intégrées au projet d'établissement et au règlement intérieur. Ces deux documents ont été présentés à la commission « affaires sociales et tourisme » du 14 janvier ainsi qu'au Conseil de vie sociale du Centre Multi accueil. Le règlement intérieur a été distribué et commenté par Madame Mansion-Berjon lors du conseil communautaire.

⇒ Le conseil communautaire à l'unanimité des présents approuve les modifications du projet d'établissement et du règlement intérieur et autorise le Président à signer la convention avec la CAF pour le versement de la Prestation de Service Unique (PSU)

3) Bail du Garage 621 route de Chalon-St Trivier de Ctes :

Le Président présente le projet de bail avec Monsieur Vanier pour le garage situé 621 route de Chalon à Saint Trivier de Courtes dont les conditions sont les suivantes :

Durée du bail : 9 ans ; il prend effet à partir du 1^{er} avril 2014 jusqu'au 31 mars 2023.

Montant du loyer : loyer mensuel de 1 200 € HT soit 1 440 € TTC ;

Dépôt de garantie de 1 200 €.

⇒ Le conseil communautaire à l'unanimité des présents approuve les termes du projet de bail et autorise le Président à signer toutes les pièces afférentes au dossier.

4) Assujettissement à TVA des locaux artisanaux ou commerciaux de l'ancienne beurrerie :

Le Président expose qu'il convient d'assujettir à TVA les deux locaux à destination commerciale ou artisanale qui seront aménagés au rez de chaussée de l'ancienne beurrerie.

⇒ Le conseil communautaire à l'unanimité des présents approuve l'assujettissement à TVA des deux locaux artisanaux ou commerciaux de l'ancienne beurrerie.

5) Signature de la convention ECO TLC :

Le Président exposera qu'il convient de signer la nouvelle convention ECO TLC, organisme ayant pour objet de percevoir les contributions au recyclage et au traitement des déchets issus des produits textiles d'habillement, des chaussures et du linge de maison neufs destinés aux ménages et de verser les soutiens aux opérateurs de tri et aux collectivités territoriales, en cas de programme de communication.

La convention est conclue pour une durée déterminée de 5 ans commençant à courir à compter du 01/01/2014 et jusqu'au 31/12/2019. La Convention représente l'unique lien contractuel entre Eco TLC et la Collectivité.

Le soutien financier versé par Eco TLC sera calculé de la manière suivante en cas de communication réalisée par la collectivité :

= Population municipale de la collectivité X 10 centimes d'Euros

⇒ Le conseil communautaire à l'unanimité des présents autorise le Président à signer la convention ECO TLC

6) Candidatures à un Contrat de Développement Durable Rhône-Alpes :

Le Président explique que les membres du Syndicat Mixte Bresse Revermont Val de Saône (SMBRVS) ont voté, le 16 décembre 2013, en faveur du dépôt d'une candidature à un futur contrat régional.

En effet le Syndicat Mixte Bresse Revermont Val de Saône a déjà signé deux contrats avec la région Rhône Alpes (Contrat Global de Développement, puis Contrat de Développement Rhône Alpes) et souhaite désormais élaborer un Contrat de Développement Durable Rhône Alpes (CDDRA) comprenant un Programme Stratégique pour l'Agriculture et le Développement Rural (PSADER).

Pour cela, les communautés de communes-membres doivent délibérer en faveur de cette candidature.

⇒ Après en avoir délibéré, le conseil communautaire à l'unanimité des présents approuve le principe du dépôt d'une candidature du Territoire Bresse-Revermont-Val de Saône à un futur CDDRA par le Syndicat Mixte Bresse Revermont Val de Saône (SMBRVS).

7) Mise en place d'une PFI sur Bresse Revermont Val de Saône :

Le Président expose une synthèse de l'étude d'opportunité et de faisabilité d'une Plateforme France Initiative (PFI) sur le territoire Bresse Revermont Val de Saône.

Il informe que les membres du Syndicat Mixte Bresse Revermont Val de Saône (SMBRVS) ont voté, le 16 décembre 2013, en faveur de la mise en place d'une PFI sous réserve de réponses favorables des communautés de communes-membres. En outre les élus du comité syndical ont décidé de s'adosser à une structure existante plutôt que de créer une structure ad hoc. Ces décisions ont été prises après avoir étudié les inconvénients et les atouts de chaque scénario, tant en termes financiers qu'organisationnels. Les membres du Bureau de la

Commission Economie Emploi Formation ont même rencontré les responsables des plateformes voisines du territoire pour bénéficier de leur retour d'expériences.

Le Président rappelle que des porteurs de projets du canton de Saint Trivier de Courtes auraient pu bénéficier de prêts d'honneur si la Plateforme France Initiative avait été opérationnelle sur le territoire Bresse Revermont Val de Saône. En outre le territoire du syndicat mixte Bresse-Revermont-Val de Saône est le dernier territoire de l'Ain à ne pas être couvert par une PFI.

⇒ Le conseil communautaire à l'unanimité des présents approuve le principe de mise en place d'une Plateforme France Initiative sur le territoire Bresse Revermont Val de Saône et suit l'avis du comité syndical du SMBRVS en date du 19 décembre 2013 du SMBRVS concernant le principe d'adossement à une structure existante.

Questions diverses

Le délégataire VEOLIA a débuté son contrat de DSP et le technicien Stéphane BESSON réalise depuis le 20 janvier les contrôles d'assainissement non collectif avant vente et les avis sur la conception et la réalisation des ANC neufs ou réhabilités. En outre il rencontre les maires afin de finaliser la liste des propriétaires pour la campagne de diagnostics initiaux. La première réunion publique aura lieu en avril à Cormoz et concernera les communes de Cormoz, Lescheroux et Saint Nizier le Bouchoux.

Pour mémoire la liste des tarifs de VEOLIA est jointe en annexe de ce compte-rendu.